



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DES COMMUNES DE FLANDRE



RELEVE DES DELIBERATIONS

REUNION DE BUREAU

28/02/2022

REUNION DE BUREAU DU 28 FEVRIER 2022

Marchés publics :

- Délibération n° 28022022/B01 : Convention avec EDF pour la valorisation des CEE
- Délibération n° 28022022/B04 : Lancement d'un marché en procédure ouverte – Travaux concourant à la transition énergétique

Ressources Humaines :

- Délibération n° 28022022/B02 : Débat sur la protection Sociale
- Délibération n° 28022022/B03 : Recrutement des agents non titulaire pour accroissement temporaire d'activité

Compétence AODE Gaz

- Délibération n° 28022022/B05 : Concession Gaz - Demande adressée à GRDF pour l'ouverture des négociations en vue d'un nouveau contrat de concession historique

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DES COMMUNES DE FLANDRE

siecf : Mairie d'HAZEBROUCK - Boîte Postale 70189 - 59524 HAZEBROUCK
 téléphone 03.28.43.44.45. @ : siecf@ville-hazebrouck.fr
www.siecf.fr

BUREAU SYNDICAL DU 28 février 2022

Délibération N°28022022/ B01

Marchés publics - Convention avec EDF pour la valorisation des CEE

Le 28 février 2022 à 18h, le Bureau du Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal de NIEPPE, sous la présidence de M. Michel DECOOL, Président du SIECF.

Date de la convocation : 24 février 2022

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 29

Présents : 16

Pouvoir : 0

Votants : 16

NOM	COMMUNE	FONCTION	PRESENT	POUVOIR	EXCUSE	ABSENT
DECOOL Michel	CAPPELLE-BROUCK	Président	X			
CLEENEWERCK Jean-Luc	REXPOEDE	1 ^{er} Vice-Président	X			
MAMETZ Danièle	BOESEGHEM	2 ^{ème} Vice-Présidente				X
TURPIN Edmond	LA GORGUE	3 ^{ème} Vice-Président	X			
VANPEENE Anne	WINNEZEELE	4 ^{ème} Vice-Présidente	X			
DELVA Hervé	HAZEBROUCK	5 ^{ème} Vice-Président			X	
DELASSUS Christian	LEDRINGHEM	6 ^{ème} Vice-Président	X			
DEBERT Jean-Luc	OUDZEELLE	7 ^{ème} Vice-Président				X
DUYCK Joël	MERVILLE	8 ^{ème} Vice-Président	X			
MEURILLON Franck	NIEPPE	9 ^{ème} Vice-Président	X			
VERMERSCH Jérôme	HONDSCHOOTE	10 ^{ème} Vice-Président	X			
BOURNONVILLE Rodrigue	MORBECQUE	11 ^{ème} Vice-Président	X			
LAMIAUX Fabrice	HOLQUE	12 ^{ème} Vice-Président	X			
DEVILLEZ Arnaud	BAILLEUL	14 ^{ème} Vice-Président	X			
VANPOUILLE Laurent	BOLLEZEELE	Membre du Bureau	X			
SCHRICKE Jean-Luc	CAESTRE	Membre du Bureau	X			
WALBROU Dominique	LE DOULIEU	Membre du Bureau				X
VANMAELE Danielle	MERCKEGHEM	Membre du Bureau				X
DIEUSAERT Stéphane	OXELAERE	Membre du Bureau				X
CAMPAGNE Marie-Madeleine	SAINT SYLVESTRE CAPPEL	Membre du Bureau				X
STAELEN Edith	STEENVOORDE	Membre du Bureau			X	
DEVOS Frédéric	WORMHOUT	Membre du Bureau				X
DERAY Dominique	OCHTEZEELE	Membre du Bureau				X
TOULY Jessica	BERGUES	Membre du Bureau			X	
MAZIERES Mark	STEELENWERCK	Membre du Bureau	X			
ROYAL Aurélien	GODEWAERSVELDE	Membre du Bureau	X			
PETITPREZ Sylvain	NEUF BERQUIN	Membre du Bureau	X			
LAUWERIE Patrice	WALLON CAPPEL	Membre du Bureau			X	
RAMAUT Henri	EECKE	Membre du Bureau				

Secrétaire de séance : Monsieur Sylvain PETITPREZ

Délibération N° 28022022/ B01
Marchés publics - Convention avec EDF pour la valorisation des CEE

Exposé et proposition :

Vu la délibération du Comité syndical en date du 31 juillet 2020 relative aux délégations du bureau,
Considérant que le SIECF et les collectivités du territoire réalisent des travaux d'économie d'énergie,
Considérant qu'il convient de valoriser ces travaux via le dispositif CEE,
Vu l'offre présentée par EDF,

Adoption :

A l'unanimité, le Bureau syndical décide :

- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer une convention avec EDF pour la valorisation des CEE au prix de : 5,8 € par MWh (jusque 2 GWh) et 6,2 € par MWh (au-delà de 2 GWh)
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Président, ou son représentant, pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité.



Jean-Luc CLEENEWERCK
Vice-Président du SIECF – TE Flandre,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "JL".

Le Vice-Président du SIECF
Jean-Luc Cleenewerck

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent leur publication



● HELIOS : comptabilité publique

● ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SIECF - Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes De Flandre

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	28022022_B01
Date de la décision :	2022-02-28 00:00:00+01
Objet :	MARCHES PUBLICS - Convention avec EDF pour la valorisation des CEE
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.4 - Autres types de contrats
Identifiant unique :	059-200036895-20220228-28022022_B01-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier : 059-200036895-20220228-28022022_B01-DE-1-1_0.xml	text/xml	1022
Nom original : D_lib N_ 28022022 B01 _ EDF CEE.pdf	application/pdf	154872
Nom métier : 99_DE-059-200036895-20220228-28022022_B01-DE-1-1_1.p df	application/pdf	154872
Nom original : CONVENTION CEE EDF.pdf	application/pdf	38275
Nom métier : 99_DE-059-200036895-20220228-28022022_B01-DE-1-1_2.p df	application/pdf	38275

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	5 avril 2022 à 09h31min55s	Dépôt initial
En attente de transmission	5 avril 2022 à 09h31min55s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	5 avril 2022 à 10h03min50s	Transmis au MI

	Acquittement reçu	5 avril 2022 à 10h03min54s	Reçu par le MI le 2022-04-05
--	-------------------	----------------------------	------------------------------

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DES COMMUNES DE FLANDRE

siege du S.I.E.C.F. : Mairie d'HAZEBROUCK - Boîte Postale 70189 - 59524 HAZEBROUCK
téléphone 03.28.43.44.45. @ : siecf@ville-hazebrouck.fr
www.siecf.fr

BUREAU SYNDICAL DU 28 février 2022

Délibération N° 28022022/ B02

Ressources Humaines - Débat sur la Protection Sociale

Le 28 février 2022 à 18h, le Bureau du Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal de NIEPPE, sous la présidence de M. Michel DECOOL, Président du SIECF.

Date de la convocation : 24 février 2022

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 29

Présents : 16

Pouvoir : 0

Votants : 16

NOM	COMMUNE	FONCTION	PRESENT	POUVOIR	EXCUSE	ABSENT
DECOOL Michel	CAPPELLE-BROUCK	Président	X			
CLEENEWERCK Jean-Luc	REXPOEDE	1 ^{er} Vice-Président	X			
MAMETZ Danièle	BOESEGHEM	2 ^{ème} Vice-Présidente				X
TURPIN Edmond	LA GORGUE	3 ^{ème} Vice-Président	X			
VANPEENE Anne	WINNEZEELE	4 ^{ème} Vice-Présidente	X			
DELVA Hervé	HAZEBROUCK	5 ^{ème} Vice-Président			X	
DELASSUS Christian	LEDRINGHEM	6 ^{ème} Vice-Président	X			
DEBERT Jean-Luc	OUDZEELLE	7 ^{ème} Vice-Président				X
DUYCK Joël	MERVILLE	8 ^{ème} Vice-Président	X			
MEURILLON Franck	NIEPPE	9 ^{ème} Vice-Président	X			
VERMERSCH Jérôme	HONDSCHOOTE	10 ^{ème} Vice-Président	X			
BOURNONVILLE Rodrigue	MORBECQUE	11 ^{ème} Vice-Président	X			
LAMIAUX Fabrice	HOLQUE	12 ^{ème} Vice-Président	X			
DEVILLEZ Arnaud	BAILLEUL	14 ^{ème} Vice-Président	X			
VANPOUILLE Laurent	BOLLEZEELE	Membre du Bureau	X			
SCHRICKE Jean-Luc	CAESTRE	Membre du Bureau	X			
WALBROU Dominique	LE DOULIEU	Membre du Bureau				X
VANMAELE Danielle	MERCKEGHEM	Membre du Bureau				X
DIEUSAERT Stéphane	OXELAERE	Membre du Bureau				X
CAMPAGNE Marie-Madeleine	SAINT SYLVESTRE CAPPEL	Membre du Bureau				X
STAELEN Edith	STEENVOORDE	Membre du Bureau			X	
DEVOS Frédéric	WORMHOUT	Membre du Bureau				X
DERAY Dominique	OCHTEZEELE	Membre du Bureau				X
TOULY Jessica	BERGUES	Membre du Bureau			X	
MAZIERES Mark	STEELENWERCK	Membre du Bureau	X			
ROYAL Aurélien	GODEWAERSVELDE	Membre du Bureau	X			
PETITPREZ Sylvain	NEUF BERQUIN	Membre du Bureau	X			
LAUWERIE Patrice	WALLON CAPPEL	Membre du Bureau			X	
RAMAUT Henri	EECKE	Membre du Bureau				

Secrétaire de séance : Monsieur Sylvain PETITPREZ

**Délibération N° 28022022/ B02
Ressources Humaines - Débat sur la Protection Sociale**

Exposé et proposition :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents ;

Vu la nouvelle ordonnance N°2021-175 du 17 février 2021, en application de la loi N°2019-828 du 6 août 2019 relative à la Protection Sociale Complémentaire,

Vu la délibération du 31 juillet 2020 donnant délégation au Bureau,

Il est demandé au Bureau du syndicat de prendre acte des nouvelles dispositions sur la protection sociale complémentaire

Ainsi le Président présente aux membres du Bureau le débat sur la protection sociale.

Adoption :

A l'unanimité, le Bureau prend acte du débat présenté en annexe.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité.



**Jean-Luc CLEENEWERCK
Vice-Président du SIECF – TE Flandre,**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent leur publication



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SIECF - Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes De Flandre

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	28022022_B02
Date de la décision :	2022-02-28 00:00:00+01
Objet :	Ressources Humaines : Débat sur la Protection Sociale
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	4.1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
Identifiant unique :	059-200036895-20220228-28022022_B02-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier : 059-200036895-20220228-28022022_B02-DE-1-1_0.xml	text/xml	1010
Nom original : D__lib N__ 28022022 B02 _ PSC.pdf	application/pdf	158406
Nom métier : 99_DE-059-200036895-20220228-28022022_B02-DE-1-1_1.p df	application/pdf	158406
Nom original : D__bat PSC.pdf	application/pdf	345700
Nom métier : 99_DE-059-200036895-20220228-28022022_B02-DE-1-1_2.p df	application/pdf	345700

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	4 avril 2022 à 18h10min11s	Dépôt initial
En attente de transmission	4 avril 2022 à 18h10min12s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	4 avril 2022 à 18h10min13s	Transmis au MI

	Acquittement reçu	4 avril 2022 à 18h15min18s	Reçu par le MI le 2022-04-04
--	-------------------	----------------------------	------------------------------

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DES COMMUNES DE FLANDRE

siège du S.I.E.C.F. : Mairie d'HAZEBROUCK - Boîte Postale 70189 - 59524 HAZEBROUCK
téléphone 03.28.43.44.45. @ : siecf@ville-hazebrouck.fr
www.siecf.fr

BUREAU SYNDICAL DU 28 février 2022

Délibération N° 28022022/ B03

Ressources humaines : Recrutement des agents non titulaires pour accroissement temporaire d'activité

Le 28 février 2022 à 18h, le Bureau du Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal de NIEPPE, sous la présidence de M. Michel DECOOL, Président du SIECF.

Date de la convocation : 24 février 2022

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 29

Présents : 16

Pouvoir : 0

Votants : 16

NOM	COMMUNE	FONCTION	PRESENT	POUVOIR	EXCUSE	ABSENT
DECOOL Michel	CAPPELLE-BROUCK	Président	X			
CLEENEWERCK Jean-Luc	REXPOEDE	1 ^{er} Vice-Président	X			
MAMETZ Danièle	BOESEGHEM	2 ^{ème} Vice-Présidente				X
TURPIN Edmond	LA GORGUE	3 ^{ème} Vice-Président	X			
VANPEENE Anne	WINNEZEELE	4 ^{ème} Vice-Présidente	X			
DELVA Hervé	HAZEBROUCK	5 ^{ème} Vice-Président			X	
DELASSUS Christian	LEDRINGHEM	6 ^{ème} Vice-Président	X			
DEBERT Jean-Luc	OUDEZEELE	7 ^{ème} Vice-Président				X
DUYCK Joël	MERVILLE	8 ^{ème} Vice-Président	X			
MEURILLON Franck	NIEPPE	9 ^{ème} Vice-Président	X			
VERMERSCH Jérôme	HONDSCHOOTE	10 ^{ème} Vice-Président	X			
BOURNONVILLE Rodrigue	MORBECQUE	11 ^{ème} Vice-Président	X			
LAMIAUX Fabrice	HOLQUE	12 ^{ème} Vice-Président	X			
DEVILLEZ Arnaud	BAILLEUL	14 ^{ème} Vice-Président	X			
VANPOUILLE Laurent	BOLLEZEELE	Membre du Bureau	X			
SCHRICKE Jean-Luc	CAESTRE	Membre du Bureau	X			
WALBROU Dominique	LE DOULIEU	Membre du Bureau				X
VANMAELE Danielle	MERCKEGHEM	Membre du Bureau				X
DIEUSAERT Stéphane	OXELAERE	Membre du Bureau				X
CAMPAGNE Marie-Madeleine	SAINT SYLVESTRE CAPPEL	Membre du Bureau				X
STAELEN Edith	STEEVENORDE	Membre du Bureau			X	
DEVOS Frédéric	WORMHOUT	Membre du Bureau				X
DERAY Dominique	OCHTEZEELE	Membre du Bureau				X
TOULY Jessica	BERGUES	Membre du Bureau			X	
MAZIERES Mark	STEENWERCK	Membre du Bureau	X			
ROYAL Aurélien	GODEWAERSVELDE	Membre du Bureau	X			
PETITPREZ Sylvain	NEUF BERQUIN	Membre du Bureau	X			
LAUWERIE Patrice	WALLON CAPPEL	Membre du Bureau			X	
RAMAUT Henri	EECKE	Membre du Bureau				

Secrétaire de séance : Monsieur Sylvain PETITPREZ

DELIBERATION N° 28022022/B03

Ressources humaines : Recrutement des agents non titulaires pour accroissement temporaire d'activité

Exposé et proposition :

Le Bureau Syndical ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1-1° ;

Vu la délibération n°31072020/D06 du 31 juillet 2020 portant délégations données au Président et au bureau ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité lié au déploiement de la fibre numérique sur le territoire ;

Sur le rapport de Monsieur le Président et après en avoir délibéré ;

DECIDE

- la création à compter du 1^{er} avril 2022 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'Adjoint Administratif relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.

Il devra justifier d'une expérience professionnelle en adéquation avec les missions confiées.

La rémunération de l'agent sera en concordance avec ses diplômes et son expérience professionnelle. Elle sera calculée par référence à l'indice brut du 1^{er} échelon au minimum et à l'indice brut du 12^{ème} échelon au maximum du grade de recrutement.

- de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité.



Jean-Luc CLEENEWERCK
Vice-Président du SIECF,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent leur publication



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SIECF - Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes De Flandre

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	28022022_B03
Date de la décision :	2022-02-28 00:00:00+01
Objet :	Ressources Humaines : Recrutement des agents non titulaires pour accroissement temporaire d'activité
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	4.2 - Personnel contractuel
Identifiant unique :	059-200036895-20220228-28022022_B03-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier : 059-200036895-20220228-28022022_B03-DE-1-1_0.xml	text/xml	926
Nom original : D_lib N__ 28022022 B03 _ Agents non titulaires.pdf	application/pdf	172124
Nom métier : 99_DE-059-200036895-20220228-28022022_B03-DE-1-1_1.p df	application/pdf	172124

Cycle de vie de la transaction :

	Etat	Date	Message
	Posté	5 avril 2022 à 08h22min55s	Dépôt initial
	En attente de transmission	5 avril 2022 à 08h22min56s	Accepté par le TdT : validation OK
	Transmis	5 avril 2022 à 08h22min58s	Transmis au MI
	Acquittement reçu	5 avril 2022 à 08h28min07s	Reçu par le MI le 2022-04-05

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DES COMMUNES DE FLANDRE

siège du S.I.E.C.F. : Mairie d'HAZEBROUCK - Boîte Postale 70189 - 59524 HAZEBROUCK
 téléphone 03.28.43.44.45. @ : siecf@ville-hazebrouck.fr
www.siecf.fr

BUREAU SYNDICAL DU 28 février 2022

Délibération N° 28022022/ B04

**Marchés publics : Lancement d'un marché en procédure ouverte -
 Travaux concourant à la transition énergétique**

Le 28 février 2022 à 18h, le Bureau du Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal de NIEPPE, sous la présidence de M. Michel DECOOL, Président du SIECF.

Date de la convocation : 24 février 2022

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 29

Présents : 16

Pouvoir : 0

Votants : 16

NOM	COMMUNE	FONCTION	PRESENT	POUVOIR	EXCUSE	ABSENT
DECOOL Michel	CAPPELLE-BROUCK	Président	X			
CLEENEWERCK Jean-Luc	REXPOEDE	1 ^{er} Vice-Président	X			
MAMETZ Danièle	BOESEGHEM	2 ^{ème} Vice-Présidente				X
TURPIN Edmond	LA GORGUE	3 ^{ème} Vice-Président	X			
VANPEENE Anne	WINNEZEELE	4 ^{ème} Vice-Présidente	X			
DELVA Hervé	HAZEBROUCK	5 ^{ème} Vice-Président			X	
DELASSUS Christian	LEDRINGHEM	6 ^{ème} Vice-Président	X			
DEBERT Jean-Luc	OUDEZEELE	7 ^{ème} Vice-Président				X
DUYCK Joël	MERVILLE	8 ^{ème} Vice-Président	X			
MEURILLON Franck	NIEPPE	9 ^{ème} Vice-Président	X			
VERMERSCH Jérôme	HONDSCHOOTE	10 ^{ème} Vice-Président	X			
BOURNONVILLE Rodrigue	MORBECQUE	11 ^{ème} Vice-Président	X			
LAMIAUX Fabrice	HOLQUE	12 ^{ème} Vice-Président	X			
DEVILLEZ Arnaud	BAILLEUL	14 ^{ème} Vice-Président	X			
VANPOUILLE Laurent	BOLLEZEELE	Membre du Bureau	X			
SCHRICKÉ Jean-Luc	CAESTRE	Membre du Bureau	X			
WALBROU Dominique	LE DOULIEU	Membre du Bureau				X
VANMAELE Danielle	MERCKEGHEM	Membre du Bureau				X
DIEUSAERT Stéphane	OXELAERE	Membre du Bureau				X
CAMPAGNE Marie-Madeleine	SAINT SYLVESTRE CAPPEL	Membre du Bureau				X
STAELEN Edith	STEENVOORDE	Membre du Bureau			X	
DEVOS Frédéric	WORMHOUT	Membre du Bureau				X
DERAY Dominique	OCHTEZEELE	Membre du Bureau				X
TOULY Jessica	BERGUES	Membre du Bureau			X	
MAZIERES Mark	STEEENWERCK	Membre du Bureau	X			
ROYAL Aurélien	GODEWAERSVELDE	Membre du Bureau	X			
PETITPREZ Sylvain	NEUF BERQUIN	Membre du Bureau	X			
LAUWERIE Patrice	WALLON CAPPEL	Membre du Bureau			X	
RAMAUT Henri	EECKE	Membre du Bureau				

Secrétaire de séance : Monsieur Sylvain PETITPREZ

Délibération N° 28022022/ B04
Marchés publics : Lancement d'un marché en procédure ouverte -
Travaux concourant à la transition énergétique

Exposé et proposition :

Vu la délibération du Comité syndical du SIECF en date du 31 juillet 2020, donnant délégation au Bureau pour les Marchés publics,

Vu la délibération du Bureau en date du 11 octobre 2021,

Considérant les besoins à satisfaire pour le service éclairage public, Feux tricolores et IRVE,

Monsieur le Président propose au Bureau la passation d'un marché selon les conditions définies par la délibération du 11 octobre 2021. Néanmoins, il est proposé au Bureau de ne pas lancer le lot 4.

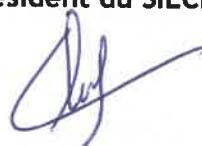
Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité.

Jean-Luc CLEENEWERCK
Vice-Président du SIECF,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent leur publication



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SIECF - Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes De Flandre

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	28022022_B04
Date de la décision :	2022-02-28 00:00:00+01
Objet :	Marchés Publics - Lancement d'un marché en procédure ouverte - Travaux concourant à la transition énergétique
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	059-200036895-20220228-28022022_B04-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier : 059-200036895-20220228-28022022_B04-DE-1-1_0.xml	text/xml	935
Nom original : D__lib N__ 28022022 B04.pdf	application/pdf	166528
Nom métier : 99_DE-059-200036895-20220228-28022022_B04-DE-1-1_1.p df	application/pdf	166528

Cycle de vie de la transaction :

	Etat	Date	Message
	Posté	31 mars 2022 à 15h21min17s	Dépôt initial
	En attente de transmission	31 mars 2022 à 15h21min19s	Accepté par le TdT : validation OK
	Transmis	31 mars 2022 à 15h29min59s	Transmis au MI
	Acquittement reçu	31 mars 2022 à 15h40min12s	Reçu par le MI le 2022-03-31

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DES COMMUNES DE FLANDRE

siège du S.I.E.C.F. : Mairie d'HAZEBROUCK - Boîte Postale 70189 - 59524 HAZEBROUCK
téléphone 03.28.43.44.45. @ : siecf@ville-hazebrouck.fr
www.siecf.fr

BUREAU SYNDICAL DU 28 février 2022

Délibération N° 28022022/ B05 - Compétence AODE Gaz - Concession gaz : demande adressée à GRDF pour l'ouverture des négociations en vue d'un nouveau contrat de concession historique

Le 28 février 2022 à 18h, le Bureau du Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal de NIEPPE, sous la présidence de M. Michel DECOOL, Président du SIECF.

Date de la convocation : 24 février 2022

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 29

Présents : 16

Pouvoir : 0

Votants : 16

NOM	COMMUNE	FONCTION	PRESENT	POUVOIR	EXCUSE	ABSENT
DECOOL Michel	CAPPELLE-BROUCK	Président	X			
CLEENEWERCK Jean-Luc	REXPOEDE	1 ^{er} Vice-Président	X			
MAMETZ Danièle	BOESEGHEM	2 ^{ème} Vice-Présidente				X
TURPIN Edmond	LA GORGUE	3 ^{ème} Vice-Président	X			
VANPEENE Anne	WINNEZEELE	4 ^{ème} Vice-Présidente	X			
DELVA Hervé	HAZEBROUCK	5 ^{ème} Vice-Président			X	
DELAZZUS Christian	LEDRINGHEM	6 ^{ème} Vice-Président	X			
DEBERT Jean-Luc	OUDEZEELE	7 ^{ème} Vice-Président				X
DUYCK Joël	MERVILLE	8 ^{ème} Vice-Président	X			
MEURILLON Franck	NIEPPE	9 ^{ème} Vice-Président	X			
VERMERSCH Jérôme	HONDSCHOOTE	10 ^{ème} Vice-Président	X			
BOURNONVILLE Rodrigue	MORBECQUE	11 ^{ème} Vice-Président	X			
LAMIAUX Fabrice	HOLQUE	12 ^{ème} Vice-Président	X			
DEVILLEZ Arnaud	BAILLEUL	14 ^{ème} Vice-Président	X			
VANPOUILLE Laurent	BOLLEZEELE	Membre du Bureau	X			
SCHRICKE Jean-Luc	CAESTRE	Membre du Bureau	X			
WALBROU Dominique	LE DOULIEU	Membre du Bureau				X
VANMAELE Danielle	MERCKEGHEM	Membre du Bureau				X
DIEUSAERT Stéphane	OXAELAERE	Membre du Bureau				X
CAMPAGNE Marie-Madeleine	SAINT SYLVESTRE CAPPEL	Membre du Bureau				X
STAELEN Edith	STEEVENVOORDE	Membre du Bureau			X	
DEVOS Frédéric	WORMHOUT	Membre du Bureau				X
DERAY Dominique	OCHTEZEELE	Membre du Bureau				X
TOULY Jessica	BERGUES	Membre du Bureau			X	
MAZIERES Mark	STEENWERCK	Membre du Bureau	X			
ROYAL Aurélien	GODEWAERSVELDE	Membre du Bureau	X			
PETITPREZ Sylvain	NEUF BERQUIN	Membre du Bureau	X			
LAUWERIE Patrice	WALLON CAPPEL	Membre du Bureau			X	
RAMAUT Henri	EECKE	Membre du Bureau				

Secrétaire de séance : Monsieur Sylvain PETITPREZ

Délibération N° 28022022/ B05 - Compétence AODE Gaz - Concession gaz : demande adressée à GRDF pour l'ouverture des négociations en vue d'un nouveau contrat de concession historique

Exposé et proposition :

Le SIECF exerce pour le compte de 94 communes de son territoire la compétence autorité organisatrice de la distribution publique de gaz. Dans ce cadre, le SIECF a signé en 2003, un contrat de concession avec GRDF pour la concession dite historique concernant les communes :

Arnèke, Bailleul, Bavinchove, Bergues, Berthen, Bierne, Blaringhem, Boeschepe, Bollezeele, Borre, Brouckerque, Cassel, Eecke, Esquelbecq, Estaires, Hazebrouck, Holque, Hondschoote, Hoymille, Killem, La Gorgue, Merville, Nieppe, Noordpeene, Ochtezeele, Oxelaere, Pitgam, Quaedypre, St Sylvestre Cappel, Steene, Steenvoorde, Steenwerck, Terdeghem, Uxem, Warhem, Watten, Wormhout et Zegerscappel.

Par différents avenants, les communes de Flêtre, Godewaersvelde, Ste Marie Cappel, Socx et Vieux Berquin ont été ajoutées à ce contrat de concession dit contrat historique.

Les Communes de Caestre, Meteren, Morbecque, Neuf Berquin, Renescure, Rexpoede, St Jans Cappel, Steenbecque ont transféré leur compétence, elles sont intégrées au contrat historique par avenant, depuis le 1^{er} janvier 2014.

La FNCCR (dont le SIECF est adhérent), et GRDF finalisent un nouveau modèle de contrat de concession pour la distribution et fourniture de gaz naturel. Le modèle de contrat a été modernisé pour prendre en compte les enjeux de la transition énergétique notamment le raccordement de sites de production renouvelable, la transmission de données pour permettre aux Syndicats d'énergie d'élaborer et suivre leurs politiques énergétiques locales.

Le modèle intègre également une nouvelle procédure de programmation des investissements : schéma directeur d'une durée égale à celle du contrat, décliné en plans pluriannuels d'investissements et programmes annuels. Conjugué avec un mécanisme de sanction financière, ce dispositif permettra de mieux orienter et contrôler les travaux d'amélioration et développement du réseau de gaz. La revalorisation des redevances permettra en outre de contribuer à financer d'ambitieux programmes.

Aussi, il est proposé de donner un accord de principe en vue :

- D'autoriser le Président, assisté des Vice-Présidents à négocier avec GRDF un nouveau contrat de concession conforme au projet de nouveau modèle national ;
- De prendre note que le nouveau contrat négocié fera l'objet d'une présentation et d'un vote en Comité syndical au cours du second semestre 2022, en vue de son entrée en vigueur au 1er janvier 2023.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité.



Jean-Luc CLEENEWERCK
Vice-Président du SIECF,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent leur publication



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SIECF - Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes De Flandre

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	28022022_B05
Date de la décision :	2022-02-28 00:00:00+01
Objet :	Compétence AODE Gaz - Concession GAZ : Demande adressée à GRDF pour l'ouverture des négociations en vue d'un nouveau contrat de concession historique
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.2 - Délégation de service public
Identifiant unique :	059-200036895-20220228-28022022_B05-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier : 059-200036895-20220228-28022022_B05-DE-1-1_0.xml	text/xml	975
Nom original : D_lib N_28022022 B05_N_gociation Concession Gaz.pdf	application/pdf	1395949
Nom métier : 99_DE-059-200036895-20220228-28022022_B05-DE-1-1_1.p df	application/pdf	1395949

Cycle de vie de la transaction :

	Etat	Date	Message
	Posté	8 avril 2022 à 09h35min44s	Dépôt initial
	En attente de transmission	8 avril 2022 à 09h35min45s	Accepté par le TdT : validation OK
	Transmis	8 avril 2022 à 09h35min47s	Transmis au MI
	Acquittement reçu	8 avril 2022 à 09h35min52s	Reçu par le MI le 2022-04-08

